

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019
20 heures 30**

Date de la convocation : 27 juin 2019

Date d'affichage : 27 juin 2019

Etaient présents :

M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, Mme H. BANDZWOLEK Mme. Isabelle LIEGARD, Mme B. FABRE, Mme K. LE PETIT, Mme C. LECHARPENTIER, M. S. DESNOS, M. B. LEDRU, Mme M.C. GEERTS et Mme B. NUYTEN formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. JC. BUTEAU

M. TANTALIN

M. F. LAMOTTE donne pouvoir à Xavier MADELAINE

M. L. PARDOEN

M. S. DESNOS est élu secrétaire.

Présentation du nouveau site internet Krea3

Présentation officielle faite par M. C. MONANGE, mise en ligne prévue le 11 juillet 2019. Site plus sécurisé via le protocole https, site fonctionnel et moderne, avec moteur de recherche dynamique, permettra une mise en valeur de la richesse des paysages et des grands événements de la commune.

Les adjoints et délégués communiqueront les articles à mettre sur le site pour le 8 juillet 2019.

La gestion et la mise à jour des informations sur le site seront réalisées par Karine LE PETIT et Frances BARROSO.

Approbation des comptes rendus du conseil du 27 mai 2019

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2019.

Il est procédé à l'adoption desdits comptes rendus à l'unanimité.

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

1. Compte-rendu de l'Audit sur le Cabinet Médical.

Travaux de remise aux normes du chauffage (désembouage, vidange, dépose rinçage des circuits et des radiateurs), de la ventilation et de rafraîchissement du local pour un total d'un peu plus de 26 600 € TTC pour un budget inscrit à la commune de 10 000 €. Le maire transmettra une copie de ce rapport aux praticiens pour information. Un nouveau rendez-vous avec Monsieur Piquet est à programmer pour connaître les travaux à réaliser en priorité. Les réparations se feront sur deux exercices 10 000 € en automne 2019 et la suite en 2020

2. Diagnostic amiante de l'ancienne classe mobile.

Pour permettre les travaux de l'ancienne poste il est nécessaire de démolir l'ancienne classe mobile. Le diagnostic indique la présence d'amiante sur les murs de cette dernière. Le maire va lancer une consultation pour le recrutement d'un prestataire habilité à démolir ce type de construction.

3.Information sur l'attribution du label de la charte d'entretien des espaces publics.

Trois communes sont concernées au sein de l'EPCI (Dives-sur-Mer au niveau 1 ; Bavent et Amfreville au niveau 3).

4.Alerte des habitants sur la circulation trop rapide des véhicules

Plusieurs plaintes de riverains ont été reçues en mairie concernant des vitesses excessives (RD 37b, rue Morice, Mésaïse, d'Hérouvillette, Ecarde, rue des Champs St Martin). Avis à la gendarmerie pour contrôles.

5.Nouveaux tarifs de cantine et garderie

Le maire a suspendu l'augmentation du tarif forfaitaire de garderie (+40%) en attendant le rapport de la commission scolaire attendu pour septembre prochain. Les tarifs actuels de garderie 2018/2019 seront donc appliqués pour la rentrée de septembre 2019 Le tarif de la cantine n'ayant pas fait l'objet de réclamation, en conséquence l'augmentation est maintenue pour la rentrée prochaine.

Délibérations :

2019/52 Désignation d'un Adjoint – Signature des actes en la forme administrative

Considérant que les collectivités territoriales peuvent décider de recourir à un acte en la forme administrative dans la mesure où elles sont parties,
Considérant que l'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir propre du Maire qui ne peut être délégué,

Considérant que le conseil municipal doit, par conséquent, désigner un adjoint qui sera chargé de signer tout acte administratif en même temps que les co-contractants en présence de Monsieur Le Maire, seul habilité à procéder à l'authentification,

ACCORDE délégation de signature à Monsieur Philippe BOSSEBOEUF, premier adjoint, pour signer tout acte passé en la forme administrative au nom de la commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

2019/53 Attribution du marché de travaux de réhabilitation de l'agence postale communale (APC)

Présentation faite par M.P.BOSSEBOEUF.

Monsieur le Maire rappelle que la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT), a inscrit une subvention à hauteur de 20 000€, pour des travaux de réhabilitation de l'agence postale communale.

Le cabinet d'architecte « Agence Morlay Ballière », désigné par le groupe La Poste » pour les études, suivi des opérations de consultations et d'appels d'offres sous la forme d'une procédure adaptée a présenté les offres reçues le 24 juin 2019.

Le rapport de présentation et d'analyse des offres est le suivant :

Lot placo/menuiserie faux plafond (ent. FOUQUES): 14719,99€

Peinture/sol PVC (ent.Adeux BC): 4909,50€

Electricité (Auvray Colombelles) : 8980,96€

Signalétique (Publi Déco) : 3400,00€

Soit un total HT de travaux + honoraires de 32060,06€ soit 38472,07€TTC

Considérant le montant inscrit au BP2019 de 30 000€ , Monsieur le Maire propose de retenir les offres ainsi exposées et d'approuver l'augmentation du plafond des travaux à 40 000€. Des ajustements budgétaires seront à faire ensuite.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

2019/54 Délibération pour approbation des nouveaux statuts du SIVOM Rive Droite de l'Orne

Notre commune est membre du SIVOM Rive Droite de l'Orne. Ce syndicat est un syndicat à la carte qui gère notamment la compétence eau potable pour : AMFREVILLE, BAVENT, BREVILLE LES MONTS, ESCOVILLE, GONNEVILLE EN AUGÉ, HEROUVILLETTE, MERVILLE FRANCEVILLE, PETIVILLE, RANVILLE, SALLENELLES, TOUFFREVILLE, VARAVILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-19,

Vu les statuts du SIVOM Rive Droite de l'Orne applicables à compter du 1er janvier 2020 et joints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'extension du SIVOM Rive Droite de l'Orne aux communes de Basseneville, Goustranville et Saint Samson à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de leur sortie du SAEP Troarn Saint Pair

Approuve la demande de transfert de la commune de Touffréville de la totalité de sa compétence eau potable au 1er janvier 2020 au SIVOM Rive Droite de l'Orne, sous réserve de sa sortie du syndicat mixte Eau du Bassin Caennais

Approuve la sortie du SIVOM Rive Droite de l'Orne au 1er janvier 2020 du syndicat mixte Eau du Bassin Caennais

Approuve les nouveaux statuts du SIVOM Rive Droite de l'Orne applicables à compter du 1er janvier 2020

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------	------	--------	-------------

12	12	0	0
----	----	---	---

2019/55 Délibération pour création d'un groupe de travail sur l'évolution de la bibliothèque

Présentation par M.P. BOSSEBOEUF

Plusieurs évènements (nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale, diminution notoire du nombre de prêts, évolution possible des services et usages, départ de la salariée actuelle...) ont conduit le CA de l'association les Amis de la Bibliothèque, la commission vie associative et culturelle, à proposer au Conseil Municipal de mener une réflexion sur l'évolution à court et moyen terme (5 ans) de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal doit se positionner sur la création d'un groupe de travail dont l'objectif est d'élaborer un « projet d'évolution pour la bibliothèque d'Amfreville » qui serait soumis au Conseil Municipal avant fin 2019. La bibliothèque a reçu la visite de la DRAC qui a confirmé que des financements étaient possibles et une réunion a eu lieu dans leurs locaux. La Bibliothèque du Calvados qui participait aussi à la visite est prête à nous accompagner dans notre réflexion. Les deux structures nous ont vivement encouragés à mener ce travail.

Nous proposons que ce groupe de travail soit constitué d'élus, de membres du CA de l'association les amis de la bibliothèque, de représentants de l'école, de la Bibliothèque du Calvados, d'utilisateurs, d'associations... La première réunion est fixée au 3 Juillet à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal. Plusieurs réunions seraient à programmer entre juillet et novembre 2019. Elles seraient animées par Philippe BOSSEBOEUF Maire Adjoint à la vie associative et culturelle et, Christian DAVID président de l'association les Amis de la bibliothèque. M.B.LEDRU et Mme M-C.GEERTS décident de rejoindre le groupe de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la création d'un groupe de travail concernant l'évolution de la bibliothèque.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

2019/56 Délibération pour convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques

Présentation par M.P. BOSSEBOEUF

La bibliothèque du Calvados a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèque publique.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département du Calvados propose un service de mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques payantes aux bibliothèques du réseau.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. L'accès à la boîte numérique proposée par la bibliothèque du Calvados sera effectif du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour un coût de 0.15 € par habitant à la charge de la commune (soit environ 210€ par an pour la commune d'Amfreville).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents y afférent.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

2019/57 Programme de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année – prise en charge de la destruction par la Commune

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la convention d'animation pour le programme de lutte collectivité contre le frelon asiatique, qui a été signée par la Commune d'Amfreville pour l'année 2018.

La signature de la convention permet à la commune d'accéder :

- A la liste des prestataires retenus selon le respect du cahier des charges
- A la formation de référents locaux
- Aux documents de communication
- Au portail de déclaration des nids définitifs
- A la participation du Conseil départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30%, plafonné à 110€ du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée. Il est rappelé que la commune peut demander aux administrés une participation à la destruction des nids sur le domaine privé

La Fredon a informé la Commune que depuis le 19 novembre 2018 les nids de frelon asiatiques ne pourront pas être détruits dans le cadre du plan de lutte collective en raison :

- Du contexte météorologique qui met fin à l'activité des abeilles et des frelons. Il convient de préciser que durant l'hiver les frelons meurent tous à cause du froid, les reines partent du nid et se cachent à l'abri durant tout l'hiver. Le nid déserté ne sera plus jamais colonisé.
- Du nombre de nid de frelons inactifs signalés depuis cette date
- De la consommation de l'enveloppe de subvention du Département du Calvados.

Les communes signataires de la convention peuvent toutefois continuer à prendre en charge la destruction des nids sur le domaine privé ou non mais sans participation du Département. Pour rappel, le coût de destruction est d'environ 110 € HT par nid en moyenne.

Les nouveaux référents sont Bernard Ledru et Georges Castel, ils suivront une formation sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 01072019b (1).docx

Décide de prendre en charge le coût total de la destruction des nids de frelons asiatiques encore actifs déclarés en mairie.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lutte collective 2019-2020-2021

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

Point divers :

1.La mise en place d'un panneau sur l'aire de stationnement du pôle médical précisant « réservé au cabinet médical » ;

2.Les dates des prochains Conseils Municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Liste des membres présents

	Signature
Monsieur MADELAINÉ Xavier	
Monsieur BOSSEBOEUF Philippe	
Madame BANDZWOLEK Hélène	
Madame LECHARPENTIER Christelle	
Madame LIEGARD Isabelle	
Madame FABRE Bernadette	
Madame LE PETIT Karine	
Monsieur TANTALIN Mickaël	

Monsieur DESNOS Serge	
Monsieur Frédéric LAMOTTE	
Monsieur LEDRU Bernard	
Madame NUYTEN Brigitte	